



PRIMES QLCO :

LE MINISTRE ET LA DGAP RENIENT LA PAROLE DE L'ÉTAT !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 7 juillet 2026

Une réunion multilatérale organisée ce jour à la DGAP devait, sur le papier, présenter l'état d'avancement des futurs QLCO de Réau, Valence et Aix en Provence, dont l'ouverture est annoncée prochainement.

Mais dès l'ouverture des échanges, la DGAP a imposé un tout autre sujet, concernant l'attribution de la prime QLCO, officiellement appelée « complément forfaitaire à l'indemnité pour charges pénitentiaires ».

Les primes versées à Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil ne seraient pas remises en cause. En tout cas, expliquées comme telles sur table... En revanche, pour les futurs QLCO de Réau, Valence et Aix-en-Provence, cette indemnité serait réservée aux seuls personnels exerçant directement dans ces quartiers.

Pour justifier ce recul, la DGAP invoque les restrictions budgétaires et une prétendue volonté de « motiver » ou « récompenser » les agents faisant la démarche d'une affectation en QLCO.

On marche complètement sur la tête !

Cette prime n'a jamais été créée comme une récompense ou une carotte attractive. Elle devait reconnaître les risques liés à la dangerosité des profils accueillis, dont la puissance financière et criminelle peut menacer les personnels à l'intérieur comme à l'extérieur des murs.

Le ministre de la Justice avait lui-même pris cet engagement publiquement.

L'arrêté du 30 juillet 2025 portant modification de l'arrêté du 30 mai 2016 relatif au complément forfaitaire de l'ICP, indique d'ailleurs clairement que sont concernés : Les agents affectés dans un établissement « **comprenant un quartier de lutte contre la criminalité organisée** » bénéficient d'un complément forfaitaire mensuel de 166 euros bruts. Comment la DGAP compte faire le distinguo entre 5 établissements avec le même arrêté ?!?

L'**UFAP UNSa Justice** s'oppose fermement à toute restriction de cette prime. Cette politique des « quartiers », qui multiplie les inégalités entre personnels, doit d'ailleurs prendre fin au profit de véritables **Établissements Spécialisés et Adaptés (ESA)**, autonomes et dotés de moyens à la hauteur des risques.

Nous considérons que chaque personnel sur les structures comprenant un QLCO est directement impacté, la preuve en est avec l'anonymisation générale qui démontre que gérer ce genre de public n'est pas anodin, avec la sécurisation des abords de la structure, la sécurisation de l'ensemble des parkings des personnels... Toutes ces précautions prises démontrent que chaque personnel n'exerce pas dans une structure ordinaire et peut demain être suivi jusqu'à son domicile et/ou menacé.

Une fois encore, l'administration démontre qu'elle trouve toujours de l'argent pour annoncer des projets, mais jamais pour respecter la parole donnée aux personnels. L'UFAP UNSa Justice ne laissera pas le Ministre et la DGAP remettre en cause des engagements ministériels par de simples arbitrages budgétaires. À force de mépriser les personnels, certains finiront par découvrir que la colère pénitentiaire ne se décrète pas... elle s'assume.

Le secrétaire général,

Alexandre CABY